



Udaf
Charente-
Maritime

UNIS POUR LES FAMILLES



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOMMAIRE

La gouvernance associative	3
----------------------------	---

La direction générale	5
Ressources humaines	5
Comptabilité générale	5
Secrétariat général - CoSA	6
Service informatique et logistique	8

Le pôle accompagnement et soutien	9
Service d'aide à domicile (SAAD)	9
Parrainage de proximité	11
Centre de soins infirmiers (CSI)	13
Accompagnement des bénéficiaires RSA	13
Intervention sociale en gendarmerie	14
Actions budgétaires (AB)	15

Le pôle de protection des majeurs et des familles	17
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)	19
Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)	21
Délégué aux prestations familiales (DPF)	22
Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)	23
Vérification et contrôle des comptes rendus de gestion	24

Le pôle petite enfance	25
Crèche l'Oranger	26
Crèche Les p'tits drôles	28

Le pôle des actions sociales	30
Logement	31
Handicap	33
Parentalité	34



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous propose le rapport d'activité de notre Union pour l'exercice 2025. Cette année a, une nouvelle fois, été marquée par une succession de défis complexes et un contexte géopolitique, économique, financier, sanitaire, social et environnemental particulièrement instable, dont les conséquences persistent malheureusement dans la durée ; notre association ayant aussi été durement touchée par une affaire interne.

Néanmoins et cette année encore, l'UDAF et l'ensemble de son réseau ont été force de proposition et de mobilisation auprès des politiques, des décideurs et ont contribué activement à accompagner les familles sur notre territoire.

Tout au long de l'année, l'UDAF a fêté son 80ème anniversaire avec un programme riche et varié ouvert à différents publics lors de la journée institutionnelle, de l'assemblée générale, de conférences-débat ou encore de l'inauguration de berceaux supplémentaires sur la crèche l'Oranger à Périgny.

Le présent rapport d'activité est l'illustration des milliers d'heures de travail, des bénévoles et des salariés, accomplies en 2025 avec dynamisme et passion.

En conclusion, je tiens à exprimer, au nom du Conseil d'Administration, ma reconnaissance pour l'engagement et le dévouement des salariés de l'UDAF, dans leur diversité et leurs multiples savoir-faire. Je remercie également chaleureusement les administrateurs et bénévoles représentants des familles du département, présents dans de nombreuses instances et institutions.

Enfin, mes remerciements s'adressent également à nos partenaires, autorités, collectivités et financeurs qui soutiennent nos actions et nous accordent leur confiance.

Bonne lecture !

Françoise Henri
PRÉSIDENTE

Le Bureau



Vice-Présidente



Claudine GUÉRIN

MFR

Trésorier



Rémy OUVRARD

PARRAINAGE 17

Trésorier adjoint



Hélène AUDINET

AFC

Secrétaire



Laurence NALIN

EFA 17

Secrétaire adjoint



Francelise LAVENTURE

EFA 17

Le Conseil d'Administration

au 1^{er} mai 2026

- ✱ **Michèle ARONDEL**, Association Familiale de Saintonge
- ✱ **Marie-Hélène BARRET**, MFR Saintonge et Aunis
- ✱ **Daniel BELET**, UNAFAM
- ✱ **Clémence BERNAUD**, Les Bambins d'Aunis
- ✱ **Christian BOURGNE**, Ré-Clé-Ré
- ✱ **Marie-Claude BRACHE**, ACFFM
- ✱ **Jacky BRIOULLET**, ADMR Surgères
- ✱ **Dany CHEVENON**, AFOC 17
- ✱ **Michel CORNUAUD**, AF Protestante
- ✱ **Catherine DAVIET**, UNAPEI 17
- ✱ **Anne DE CHALENDAR**, Crèche Petit à Petit
- ✱ **Anne FERREIRA**, Jumeaux et Plus 17
- ✱ **Christiane GOMMIER**, Parrainage 17
- ✱ **Christelle HOSTEING**, AFC
- ✱ **Danielle PENZ**, APEDA-DYS 17
- ✱ **Isabelle PROST**, Parrainage 17
- ✱ **Emmanuelle RENAUD**, Les Bambins d'Aunis
- ✱ **Max SURREAU**, FR Trizay
- ✱ **Denis TAITURIER**, Autisme 17
- ✱ **Elisabeth TURPIN-MIGUET**, CIDFF 17
- ✱ **Yvonne VANTREPOTTE**, AFP La Halte du Pinson

Élu

Désigné





Commission de Contrôle : Mme NALIN (Présidente), Mme AUDINET, M BRILLOUET, Mme DAVIET, Mme GUÉRIN et Mme LAVENTURE

Commission de Contrôle de Gestion et de Projets : M OUVRARD (Président), Mme HENRI, Mme AUDINET, Mme BERNAUD, M BOURGNE et Mme GUÉRIN

Les temps forts institutionnels

22 janvier 2025

Journée Institutionnelle
au Palais des Congrès,
à Rochefort

13 mai 2025

Assemblée Générale Extraordinaire
à l'UDAF à LAGORD

Au programme :

Modifications des statuts, vente du site de Paban à SAINTES et transfert du SAAD vers les ADMR

5 juin 2025

Assemblée Générale Ordinaire
au Conseil Départemental
à LA ROCHELLE

Au programme :

Renouvellement partiel du collège des élus, présentation des rapports, services, comptes et échanges avec les associations adhérentes et les représentants familiaux. Conférence-Débat sur la protection de l'enfance

9 décembre 2025

80 ans de l'UDAF et 15 ans de la crèche l'Oranger à Périgny

- Poursuite du projet de crèche écologique interentreprises sur le territoire des Vals de Saintonge
- Budgets et comptes de l'association
- Renouvellement des représentants dans les établissements de santé, CAF, CPAM et MSA
- Nouveau partenariat avec le Crédit Agricole dans le cadre du micro-crédit social
- Renouvellement de l'agrément d'ingénierie sociale, financière et technique
- Dispositif de prévention suicide (Papageno)
- Cooptation de 2 administrateurs
- Agrandissement MAO et inauguration
- Projets d'établissement MJPM/DPF
- Evènement pour les pupilles de l'état
- Création d'un jardin botanique à la Maison Relais de Saint Pierre d'Oléron
- Création d'un poste d'intervenant social en gendarmerie sur Marennes-Oléron
- Agrément de 2 nouvelles associations adhérentes
- Désignation de représentants dans les commissions
- Conférence Départementale des Mouvements Familiaux
- Reprise totale de l'activité ERPE sur La Rochelle
- Election du Bureau
- Sécur pour tous
- Poursuite de la refonte du projet associatif
- Démarche RPS (Risques Psychosociaux)
- Affaire juridique
- 80 ans de l'UDAF
- Protocole de transfert du SAAD
- Bilan sur les représentations familiales
- Trombinoscope des administrateurs
- Vente du site de Paban à Saintes
- Projet Maison Relais Saint Jean d'Angély
- Demande de chèque déjeuners pour les salariés des crèches et du CSI
- Contrat assurance des administrateurs

Les travaux du CA





Le mot de la Direction

Madame, Monsieur,

Dans un contexte géopolitique international marqué par le prolongement du conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'UDAF a été impactée par une grave affaire d'escroquerie commise par une professionnelle de l'association sur des comptes bancaires de plusieurs protégés. Cette épreuve doit nous permettre de rebondir et d'avancer « ensemble » dans les semaines et les mois à venir en lien avec nos partenaires.

À l'occasion de son 80^e anniversaire, l'UDAF a réuni l'ensemble de ses salariés lors d'un événement institutionnel favorisant les échanges et de plusieurs événements festifs en lien avec cet anniversaire. L'année a également été marquée par le transfert du service d'aide et d'accompagnement à domicile à la Fédération des ADMR de la Charente-Maritime pour des raisons budgétaires, ainsi que par le développement de 3 nouvelles activités destinées aux familles.

Sur le plan organisationnel, un poste de référent qualité/RGPD a été créé et l'organigramme a été révisé. Les locaux ont été réaménagés afin d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles. Par ailleurs, le plan d'investissement s'est poursuivi avec la modernisation des équipements informatiques, téléphoniques et des espaces de travail, tandis que les contrats énergétiques ont été renégociés à la baisse.

L'UDAF a également renforcé sa politique de qualité de vie au travail à travers une démarche de prévention des risques psychosociaux et la signature d'un accord collectif sur le télétravail.

Le rapport souligne l'engagement des 210 collaborateurs mais aussi de la centaine de bénévoles auprès des familles et des personnes vulnérables. Pour 2026, l'UDAF prévoit la refonte du projet associatif, la poursuite de l'amélioration de la qualité des services et la recherche de nouvelles opportunités permettant de répondre aux besoins des publics accompagnés.

Nicolas Erian
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ressources humaines (RH)



Le service des ressources humaines est composé de 2 personnes. Pour un effectif total de 210 salariés, il pilote la gestion administrative du personnel, la bonne exécution de la paie en collaboration avec le cabinet comptable, la participation aux instances représentatives du personnel et négociations syndicales ainsi que la veille conventionnelle (3 CCN) et juridique.

Comptabilité générale

Le service comptabilité est composé de 3 personnes. Il assure au quotidien la gestion et le suivi de la comptabilité de l'institution et de ses activités pour un budget global de 13 780 407 € en 2025 répartis sur 35 budgets.

De plus, un contrôleur de gestion travaille en étroite collaboration avec le service comptabilité et les directeurs de pôle. Il réalise les budgets prévisionnels, les comptes administratifs et assure le suivi des demandes de financement.

Il fournit en Commission de Contrôle de Gestion et de Projets (CCGP) au directeur général, au trésorier et aux directeurs de pôle des tableaux de bord qui permettent de suivre au plus près l'activité des services de l'institution.

13,8K



35
Budgets

Loi 1901

Créée en
1945 !



80 ans
cette année !

En
2025

62

Associations
adhérentes

3

Fédérations
départementales

2

Membres associés

Près
de **4 500**

Familles représentées

+ 2

Nouvelles
associations



ACEPP
Accompagner pour aider à grandir !

Guid'Asso
Information

Label
Parents
parlons
NUMÉRIQUE
+ 2
labels

Udaf 17 en action

L'UDAF de Charente-Maritime (Union Départementale des Associations Familiales) représente l'ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics et défend leurs intérêts matériels et moraux.

Cette mission s'exerce à travers une présence dans les instances locales et départementales, grâce à l'engagement des représentants familiaux et du réseau associatif.

Le Secrétariat Général – Communication et Soutien aux Associations (CoSA) met en œuvre les orientations du Conseil d'Administration et accompagne les associations, les bénévoles et les services de l'UDAF, afin de renforcer la cohérence du réseau, sa visibilité et son impact sur le territoire.

Accompagnement des associations

Un réseau associatif structuré, solidaire et en mouvement

L'UDAF 17 fédère un réseau associatif diversifié, engagé au quotidien au service des familles du département. Ce réseau permet de porter une parole collective forte auprès des institutions tout en restant ancré dans les réalités locales.

Au-delà de la représentation, l'UDAF 17 accompagne les associations dans leur développement, leur structuration et la valorisation de leurs initiatives, à travers :

Accompagnement en communication

(ex : création de support de
communication, organisation
d'évènement...)

Soutien logistique et matériel

(ex : prêt de salle sur
Lagord et Saintes...)

Conseil et appui stratégique

(ex : dossier de demande de
subvention...)

Représentation et délégués familiaux

L'UDAF 17 siège dans de nombreuses instances pour représenter les familles : CAF, MSA, CPAM, habitat et logement social, établissements de santé public et privé, droit de la famille et protection de l'enfance, commission départementale de l'éducation nationale et CCAS.

Les délégués familiaux jouent un rôle essentiel, assurant une présence active dans des conseils d'administration, commissions et comités afin de défendre les intérêts des familles, influencer la politique familiale et renforcer la collecte de données statistiques, permettant à l'UDAF 17 de mieux répondre aux besoins des familles sur le territoire.

+100
délégués

+ de 3 000 h
de bénévolat



MERCI !

Pour votre engagement au nom des familles



+100
demandes
traitées

Service Info Famille

Une écoute et des réponses personnalisées

Le Service Info Famille accompagne les familles en leur apportant des informations et des conseils sur les questions de la vie quotidienne : logement, santé, consommation, éducation, etc. Chaque demande fait l'objet d'une réponse personnalisée ou d'une orientation vers les services ou partenaires.

**lire
&
faire
lire**

Transmettre le goût de la lecture

L'UDAF 17 coordonne, **en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement**, l'action Lire et Faire Lire, dont l'objectif est de promouvoir le plaisir de la lecture chez les enfants. Des bénévoles, souvent retraités, interviennent dans les écoles et autres structures éducatives telles que les centres sociaux, les services de pédiatrie ou les crèches favorisant ainsi le lien intergénérationnel.

L'année 2025 a été marquée par une nouvelle rencontre entre bénévoles de différents départements (16, 17, 79, et 86) pour les 25 ans et visant aussi à favoriser les échanges de pratiques, ainsi que par la création de partenariats supplémentaires.



Communication générale et des pôles



La communication constitue un levier essentiel pour promouvoir les actions et partenariats de l'UDAF sur le territoire. Elle se déploie à travers des rencontres au quotidien avec les associations partenaires, la participation à des assemblées générales, forums et conférences et en multipliant les interactions avec les institutions majeures (Département, CAF, Banque de France...), contribuant à renforcer la visibilité de l'UDAF et à créer des partenariats solides.

Nos outils numériques (tels que le site internet et la page Facebook) jouent un rôle central pour diffuser les actualités sur la vie associative, valoriser les initiatives des partenaires et proposer des ressources pratiques pour les familles et les professionnels au quotidien.

Observatoire des familles



Une analyse au service des besoins

L'UDAF s'appuie sur l'Observatoire des Familles pour recueillir et analyser, à travers des questionnaires et des enquêtes, des données fiables permettant de mieux comprendre les réalités de vie, les attentes et besoins des familles. La prochaine enquête portera sur le niveau de vie des familles (2026).

Médaille de l'enfance et des familles



Honorer l'engagement parental

C'est une distinction honorifique décernée par l'État pour reconnaître le mérite et le dévouement des personnes qui contribuent à l'éducation, au bien-être et à la protection des enfants. Elle peut être attribuée à des parents, mais aussi à des bénévoles ou professionnels particulièrement engagés auprès des familles.

Service informatique & logistique

Garantir des conditions de fonctionnement fiables, performantes et sécurisées, à travers deux domaines d'intervention complémentaires : la logistique et l'informatique

Le service, rattaché à la direction générale, **gère les ressources matérielles et techniques** nécessaires au fonctionnement quotidien de l'ensemble des services de l'UDAF 17. Son organisation repose sur deux domaines d'intervention distincts et complémentaires. Il veille à la modernisation des équipements et à l'amélioration des conditions de travail.

Le service de la logistique prend en charge la gestion des infrastructures et des équipements matériels : parc de 60 véhicules, l'achat et le renouvellement du mobilier, l'achat de fournitures de bureau, la coordination des travaux sur les différents sites, le suivi des assurances (bâtiments, sinistres, responsabilité civile), la supervision de l'entretien des locaux, ainsi que le suivi des contrats de prestation et de maintenance avec les prestataires. Il veille également à la réalisation des contrôles réglementaires obligatoires.

Le service informatique coordonne les ressources téléphoniques, de reprographie, et informatiques (achat d'ordinateurs portables, tablettes, casques...), assure le support (gestion de profil, licence, sécurité) et l'assistance aux utilisateurs. Il garantit la maintenance du parc informatique et les logiciels métiers en lien avec les partenaires (Synergie, TDI, SRT...).



Les principaux chantiers 2025

Renouvellement du parc de véhicules de fonction



Remplacement des fournisseurs d'énergie et de gaz



Travaux d'agrandissement de la crèche de Périgny



Aménagement d'espaces de médiation au siège

Renouvellement du mobilier des salles de réunion



Remplacement de la chaudière à Saintes



Organisation d'exercice incendie à Saintes et Lagord

Lancement d'un travail partenarial avec les archives départementales



Partenariat avec Envie pour la valorisation du matériel à recycler

Le service de la logistique



Poursuite de la campagne de cybersécurité

Lancement de la double authentification



Installation de doubles écrans pour le pôle protection

Remplacement du matériel informatique obsolète

Changement d'opérateur de téléphonie mobile et équipement en smartphones professionnels

Refonte de l'infrastructure réseau pour renforcer la performance, la fiabilité et la sécurité

Installation de bornes Wi-Fi sur les sites de Saintes et Lagord

Mise à jour du pack Office



Créé en
2025

Pôle accompagnement et soutien

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Parrainage de proximité

Centre de soins infirmiers (CSI)

Accompagnement des bénéficiaires RSA

Intervention sociale en gendarmerie

Actions budgétaires (AB)



Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

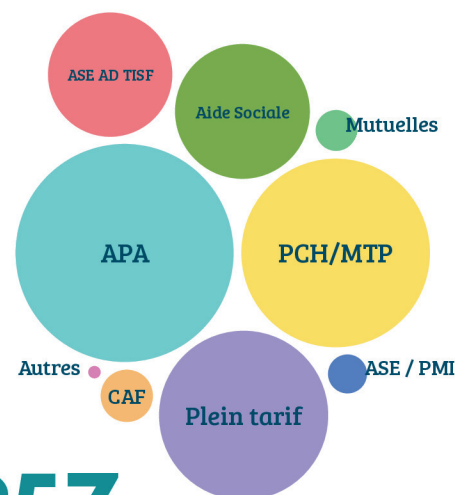


Un peu d'histoire ?

Créé en 1954, le service d'aide et d'accompagnement à domicile est issu de la fusion-absorption de l'association Maison de la Famille en 2000. Spécialisé notamment dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, il a élargi ses missions en 2018 avec l'intégration de l'AFS de Saintes, proposant un soutien aux familles en difficulté assuré par des intervenantes qualifiées (TISF...). Bénéficiant d'un agrément qualité de la DREETS et d'une autorisation du Conseil Départemental, le service Entraide Familiale intervient auprès de tous les publics et accompagne les familles ne pouvant plus assumer seules les tâches de la vie quotidienne.

En 2025, la gouvernance associative a statué sur le transfert de l'activité vers l'ADMR 17. Le service Entraide familiale ne fait donc plus partie de l'UDAF17 au 30 juin 2025.

Les différentes prises en charge



27 957
heures servies

Des salariés qualifiés

au 30 juin 2025

5
personnels
administratifs*

60
intervenants
à domicile**

*5 ETP : 1 directeur, 2 responsables secteur et 2 secrétaires

**techniciennes de l'intervention sociale et familiale, agents à domicile, employés à domicile et auxiliaires de vie sociale

“Porté par l’engagement et la solidarité des équipes, le service a connu des améliorations réelles qui n’ont toutefois pas permis de surmonter les difficultés rencontrées”

L’activité s’est arrêtée au 30/06/2025. Cela explique le total de 27 957 heures pour 2025. Proportionnellement à la même période en 2024, l’activité est en baisse de 12 %. Aussi, comme l’année précédente, les compteurs de modulation du personnel étaient positifs. Cela signifie que pour chaque heure payée au salarié, il y a une heure d’intervention facturée.

L’année a été marquée par un nouvel équilibre RH au sein de l’équipe administrative. La réorganisation des tâches de chacun a permis de faciliter le fonctionnement du service dans sa globalité.

Malheureusement, comme l’année précédente le service fait face à de grandes difficultés de recrutement et il s’avère très difficile de trouver des profils correspondants au public spécifique accompagné. Il est malheureusement difficile de s’engager auprès de nouveaux usagers dans ces conditions et nous le regrettons. Malgré les efforts fournis par l’ensemble du personnel du SAAD, une amélioration du fonctionnement et une volonté de développer l’activité, le déficit économique se poursuit.

C’est pourquoi la gouvernance a statué pour transférer l’activité vers l’ADMR 17. L’objectif étant double : maintenir l’emploi des salariés et assurer les interventions auprès des bénéficiaires envers lesquels nous étions engagés.

L’activité “famille ”

Le service d’aide et d’accompagnement à domicile est conventionné par la CAF pour apporter une aide aux familles lors de certains événements (naissance, grossesse, handicap...).

La fusion-absorption avec l’AFS a par ailleurs permis au service d’intégrer une nouvelle spécificité de son activité par l’accompagnement d’enfants et de parents en difficulté au titre des prises en charge de l’Aide Sociale à l’Enfance ou la Protection Maternelle et Infantile.

En 2025, le service d’aide et d’accompagnement à domicile a accompagné plus de 152 familles au titre de la protection de l’enfance.

L’équipe est composée de 6 TISF au 30 juin 2025.

Un accompagnement spécifique

- **Aux personnes en situation de handicap ou malades**, temporairement ou durablement empêchées d’accomplir seules les actes essentiels de la vie quotidienne.
- **Aux personnes âgées ayant besoin d’une aide** pour favoriser leur maintien à domicile (ménage, courses, repas, aide à la toilette).
- **Aux familles**, confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables (maladie, handicap, difficultés sociales), nécessitant un soutien dans l’organisation du quotidien et l’exercice de la parentalité.
- **Aux adultes protégés** ou en difficultés sociales ayant besoin d’un accompagnement.
- **Aux personnes autonomes** souhaitant une aide pour l’entretien de leur logement.



Le mot de la Directrice du Service

Je renouvelle mes remerciements chaleureux à l’ensemble des équipes terrain et administratives pour leur volonté et leur professionnalisme auprès des bénéficiaires.

Même si l’issue demeure regrettable, il est à souligner que grâce à l’engagement des acteurs du service, nous avons servi les bénéficiaires avec la meilleure qualité possible, jusqu’au dernier jour d’activité, malgré un contexte difficile.

Je salue et félicite le personnel pour cela.

**DIRECTRICE
D’ENTITÉ**



Parrainage de proximité

Nouvelle
activité
2025

Les nouvelles candidatures
parrains/marraines ou
filleul(le)s

29

Rencontres

5

Candidatures
validées

18

Candidatures
effectives

Le parrainage c'est quoi ?

Le parrainage de proximité est un dispositif à la fois **préventif et solidaire**. Il permet à un enfant ou un adolescent de bénéficier, en supplément de son environnement familial, de la présence régulière d'un adulte bénévole (parrain ou marraine). Cette relation, fondée sur la confiance, l'écoute attentive et la réciprocité, offre à l'enfant **un espace sécurisant** pour s'ouvrir au monde, renforcer son estime de soi et construire des repères durables. Pour les parents, il constitue également un soutien, en favorisant **un relais relationnel** dans un cadre souple et non contraint.

Ainsi, le parrainage de proximité s'inscrit pleinement dans une logique de prévention, de soutien à la parentalité et de renforcement du lien social, **au bénéfice des familles du territoire**.

En partenariat avec :

paRrAINage17
une histoire à partager

Contexte

Le dispositif de parrainage de proximité est ancré depuis plus de 30 ans sur le territoire de la Charente-Maritime, historiquement porté par l'association Parrainage 17

Fort de cette expérience et de son utilité sociale reconnue, il constitue aujourd'hui un levier essentiel de soutien aux enfants et aux familles.

Pour répondre à des enjeux structurels et organisationnels, l'UDAF 17 a repris, depuis le 1er janvier 2025, la gouvernance du dispositif. Cette évolution s'inscrit dans une logique de consolidation et de développement. Elle s'appuie sur la signature d'une convention de partenariat et de coopération avec l'association Parrainage 17, garantissant la complémentarité des compétences. Dans ce cadre, l'UDAF 17 assure désormais le pilotage stratégique et financier du dispositif, tandis que Parrainage 17 conserve le cœur de métier : l'accompagnement des parrains, marraines, enfants (filleuls) et parents. Cette organisation permet de sécuriser le dispositif tout en préservant la qualité des accompagnements et la proximité avec les familles.

Cette nouvelle dynamique ouvre des perspectives de développement importantes, notamment à travers le renforcement des collaborations avec les institutions et les acteurs du territoire. Le dispositif s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma départemental de la protection de l'enfance, en lien étroit avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les mineurs qu'ils accompagnent et la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) en faveur des Pupilles de l'État. Ces partenariats visent à mieux repérer les besoins, fluidifier les parcours et proposer des réponses adaptées aux enfants et aux familles.

L'intérêt des parrains, marraines et partenaires est très encourageant

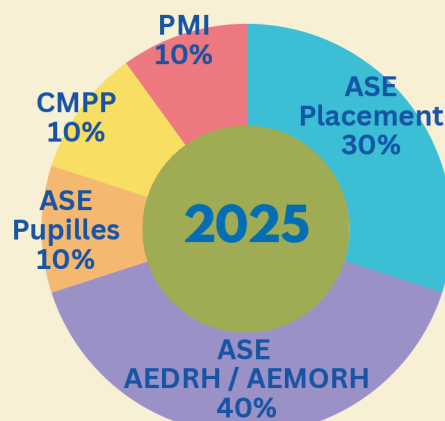
L'année 2025 a été marquée par une phase structurante majeure, avec la reprise du pilotage du parrainage par l'UDAF 17 et la mise en place d'un partenariat opérationnel avec Parrainage 17. Cette transition a nécessité un important travail de fiabilisation des données et de réorganisation interne, mobilisant une grande partie de l'année.

Malgré ce contexte, l'activité a été relancée avec **6 nouvelles mises en relation** et **16 parrainages actifs** au 31/12/2025.

La dynamique partenariale s'est fortement développée avec **20 rencontres institutionnelles**, renforçant l'ancrage du dispositif sur le territoire.

L'intérêt des parrains, marraines et partenaires est très encourageant, même si des enjeux persistent : notoriété encore limitée, difficulté à identifier des filleuls et besoin accru de bénévoles accompagnants.

Origine des demandes de filleuls



Projections 2026

Avec 28 situations en cours ou en attente de mise en relation, la dynamique est prometteuse et laisse entrevoir une montée en charge significative dès 2026

- Le renforcement des partenariats avec les acteurs de la protection de l'enfance,
- Une communication ciblée pour attirer davantage de filleuls et de bénévoles accompagnants,
- La structuration des pratiques et des processus pour fluidifier les parcours,
- Le développement de la notoriété du dispositif sur le territoire.

Les bases sont désormais consolidées, permettant d'envisager une année 2026, avec un objectif de développement ambitieux et une dynamique déjà engagée.

Centre de soins infirmiers (CSI)

“Le service connaît un rythme davantage équilibré et fluide”

L'activité 2025 a diminué de 21 % par rapport à 2024.

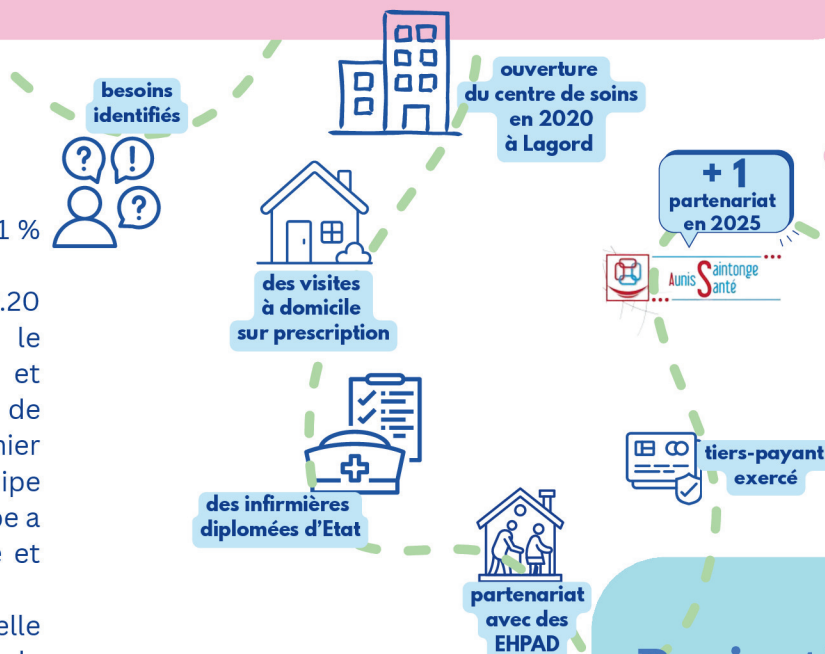
Malgré la réorganisation (2 à 2.20 ETP répartis sur 3 IDE), le recrutement a été difficile et l'équipe instable tout au long de l'année. Malgré un premier semestre réussi avec une équipe restreinte, la totalité de l'équipe a été renouvelée en septembre et octobre.

Néanmoins, la nouvelle organisation a permis de confirmer qu'en cas d'imprévus RH, nous nous adaptons plus rapidement. De plus, les plannings étant coconstruits avec l'équipe, cela permet d'optimiser les interventions et donc, de réduire la fatigabilité du personnel en conciliant davantage vie pro/perso. Cela permet ainsi d'être plus attrayant en proposant par exemple un roulement d'un week-end sur 3 travaillé (au lieu de 2 initialement). Le CSI travaille également sur la sectorisation des tournées, ce qui permet de réduire les coûts de transport. La rédaction de process internes au service est finalisée et mise à jour

régulièrement. La coopération efficace continue entre l'équipe du CSI et la comptabilité permet de réagir et d'ajuster dès que nécessaire : analyse des écarts, relances impayées, etc.

Aujourd'hui, le service connaît un rythme davantage équilibré et fluide grâce à la restructuration importante effectuée et un travail d'équipe optimal.

L'objectif est de continuer à développer l'activité du service et de maintenir cette organisation efficace et satisfaisante afin de garantir la qualité de service auprès des patients tout en s'assurant du bien-être de l'équipe soignante.



**Sur rendez-vous
7j/7**

Projections 2026

- Stabiliser l'équipe IDE
- Développer l'activité
- Changer de SI métier pour répondre aux exigences législatives et faciliter le quotidien des IDE (ergonomie de l'outil)
- Créer et proposer des ateliers de prévention (cf. accord national)
- Créer d'autres partenariats
- Prioriser les actions en lien avec l'accord national des centres de santé

Accompagnement des bénéficiaires RSA

Environ

1 500

**personnes
accompagnées**

« L'accompagnement des personnes en situation de précarité constitue une priorité de notre action sociale »

En partenariat avec le Conseil Départemental, deux conseillers en insertion professionnelle de l'UDAF assurent la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé en direction du public au RSA.

Ils reçoivent la personne en entretien téléphonique, réalisent un diagnostic individuel et recueillent sa demande afin de l'aider dans son orientation sociale et/ou professionnelle.



Un peu d'histoire ?

Depuis les années 1990, des travailleurs sociaux ont été intégrés dans les commissariats à l'initiative de la police nationale et des collectivités locales, puis le dispositif a été étendu à la gendarmerie.

À partir de 2006, le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) a soutenu le développement de ces postes, surtout dans les territoires les plus touchés par les problèmes sociaux et de délinquance.

Le Grenelle des violences conjugales de 2019 a confirmé l'importance de ce dispositif, notamment pour la prise en charge des violences intrafamiliales, et a recommandé son développement sur tout le territoire.

Le SG-CIPDR pilote aujourd'hui ce dispositif en soutenant la création de postes et la stabilisation de leur financement, tout en définissant un cadre de référence pour préciser le rôle et les conditions d'intervention des travailleurs sociaux.

L'activité a débuté à l'UDAF 17 en avril 2025. C'est Céline DUBOIS, recrutée à temps plein, qui assure cette mission au sein des brigade de gendarmerie de Marennes (lundi et mercredi des semaines paires) et Oléron (mardi, mercredi des semaines impaires, jeudi et vendredi matins).

Au cœur des situations parfois les plus sensibles, l'intervenant social en gendarmerie veille à ce qu'aucune détresse sociale ne reste sans réponse.

L'intervenant social en gendarmerie a pour mission d'évaluer les besoins sociaux révélés lors d'interventions policières, d'apporter une aide sociale immédiate si nécessaire et d'orienter les personnes vers les services adaptés (aide sociale, associations, logement, soins, conseils juridiques). Il adapte son action selon les situations locales sans remplacer les professionnels spécialisés.

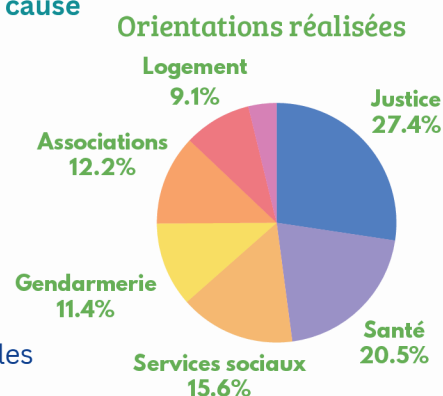
Il peut intervenir auprès de toute personne (majeure ou mineure) ayant un besoin social : victimes, personnes mises en cause ou toute personne en contact avec les forces de l'ordre, sans distinction d'origine géographique.

L'intervenant social peut être saisi par la police ou la gendarmerie, par d'autres services publics (éducation, services sociaux, justice, etc.) ou directement par les personnes concernées.



Analyses et points saillants

Prévalence des violences intrafamiliales
Majorité de femmes victimes
Mobilisation importante Justice et Santé
Partenariat structurant avec la gendarmerie



En conclusion

Dispositif ancré sur le territoire
Accompagnement social de proximité nécessaire
Engagement au service des familles
Besoin en croissance

Projections 2026

- Se former à l'accompagnement des auteurs de violences
- Renforcer et développer le travail partenarial
- Proposer un événement public le 25 novembre : violences faites aux femmes à Marennes
- Participer aux événements en lien avec les missions ISG avec le Contrat Local de Santé d'Oléron

Actions budgétaires

Point conseil budget (PCB)

PCB, Qu'est-ce que c'est ?

Accompagner les ménages dans la gestion de leur budget et la prévention des difficultés financières

Labellisé Point Conseil Budget, le service accompagne les personnes rencontrant des difficultés budgétaires ou souhaitant être conseillées dans la gestion de leur budget. Gratuit et ouvert à tous, il propose une écoute personnalisée, un diagnostic de la situation financière et un accompagnement adapté aux besoins de chacun.

Les interventions portent notamment sur l'équilibre budgétaire, l'ouverture de droits, la gestion des dettes, les relations avec les créanciers ou encore l'accompagnement dans les procédures de surendettement. L'année 2025 a été marquée par une forte sollicitation du dispositif et par l'adaptation des permanences afin de répondre aux besoins observés sur plusieurs secteurs du département.

2
intervenant·es

417
entretiens

215
ménages
accompagnés

190
suivis
terminés

Les actions collectives

Sensibiliser et informer pour prévenir les difficultés

En complément des accompagnements individuels, le Point Conseil Budget développe des actions collectives auprès de différents publics. Ces interventions permettent d'aborder les questions liées aux droits, aux démarches administratives, à la gestion budgétaire ou encore à l'accès au logement.

En 2025, plusieurs actions ont été menées avec les partenaires du territoire ainsi qu'auprès des personnes détenues des établissements de Rochefort et de Ré. Ces temps d'information favorisent l'accès aux droits et permettent de mieux faire connaître les ressources mobilisables en cas de difficultés financières.

64 participants

11

Lieux de
permanence

Gratuit
et
ouvert à
tous !

ZOOM sur...

Le micro-crédit personnel

Depuis septembre 2025, l'UDAF s'est engagée dans un partenariat avec le Crédit Agricole afin de proposer un dispositif de microcrédit personnel. Destiné aux personnes rencontrant des difficultés d'accès au crédit bancaire classique, ce nouvel outil permet de soutenir la réalisation de projets favorisant l'insertion sociale ou professionnelle.

10 dossiers
instruits

Prévention des expulsions (PREVEX)

Prévenir l'expulsion locative et favoriser le maintien dans le logement

Mené en partenariat avec l'ADIL, le dispositif PREVEX accompagne les locataires et propriétaires confrontés à une procédure d'expulsion. L'objectif est d'apporter une réponse précoce aux difficultés rencontrées grâce à un diagnostic juridique, social et budgétaire partagé.

L'accompagnement permet d'informer les ménages sur leurs droits et les différentes étapes de la procédure, tout en recherchant des solutions adaptées concernant l'apurement de la dette, l'accès aux aides existantes ou les perspectives de relogement. Cette intervention vise à prévenir les ruptures de parcours résidentiel et à sécuriser les situations les plus fragiles.

28

bénéficiaires
accompagnés

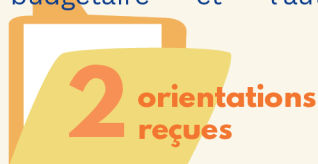
Accompagnements éducatifs budgétaires (AEB)

Accompagner les publics fragilisés pour renforcer leur autonomie budgétaire et prévenir les ruptures de parcours

Les accompagnements éducatifs budgétaires (AEB) permettent d'accompagner des personnes confrontées à des difficultés financières dans des contextes de vie variés. Réalisées dans le cadre de conventions partenariales, elles reposent sur un accompagnement individualisé associant diagnostic budgétaire, définition d'objectifs et suivi personnalisé. En 2025, l'UDAF est intervenue auprès de salariés, d'agents publics et de personnels hospitaliers afin de favoriser la stabilité financière et l'accès aux droits.

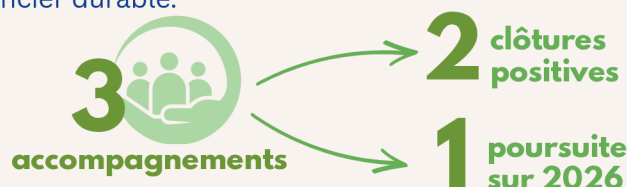
Le Rectorat

Orientées par les assistantes sociales du rectorat, les personnes accompagnées bénéficient d'un suivi personnalisé construit lors d'un rendez-vous tripartite réunissant le bénéficiaire, l'assistante sociale et la conseillère de l'UDAF. Cet accompagnement vise à identifier les difficultés rencontrées, définir des objectifs adaptés et soutenir la mise en œuvre de solutions favorisant l'équilibre budgétaire et l'autonomie financière.



Ministère des Finances

L'accompagnement proposé dans le cadre de la convention avec le Ministère de l'Économie et des Finances s'adresse à des agents confrontés à des difficultés financières importantes liées à des événements de vie déstabilisants. Les interventions portent sur l'analyse de la situation budgétaire, la recherche de solutions adaptées et l'accompagnement dans les démarches permettant de restaurer un équilibre financier durable.



Action Logement

Réalisées en partenariat avec Action Logement, ces mesures s'adressent à des salariés confrontés à des difficultés de logement ou à une situation budgétaire fragilisée. L'accompagnement mobilise à la fois l'évaluation financière, les démarches administratives et la coordination avec les partenaires du territoire afin de favoriser le maintien ou l'accès à un logement adapté et prévenir les situations de rupture.



Le centre hospitalier

Les permanences assurées auprès du centre hospitalier de Saintonge permettent aux agents de bénéficier d'un appui budgétaire de proximité. Les demandes concernent principalement les baisses de ressources, les départs en retraite, les situations d'inaptitude ou les difficultés liées au logement. Les interventions, souvent ponctuelles, favorisent l'accès aux droits, l'évaluation des ressources mobilisables et l'orientation vers les partenaires adaptés.



Pôle de protection des majeurs et des familles (PPMF)

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)

Délégué aux prestations familiales (DPF)

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Vérification et contrôle des comptes rendus de gestion



Protéger, accompagner et soutenir les parcours de vie

Une protection juridique adaptée aux besoins de chaque personne

Le pôle de protection des majeurs et des familles (PPMF) accompagne les personnes et les familles confrontées à des situations de vulnérabilité sociale, administrative, budgétaire ou juridique.

À travers ses différents dispositifs, il informe les tuteurs familiaux, soutient les familles, accompagne vers l'autonomie budgétaire et sociale, assure des mesures de protection juridique des majeurs et participe au contrôle des comptes rendus de gestion.

Présent sur l'ensemble du département, le pôle intervient avec une même ambition : garantir la protection des personnes tout en favorisant leur autonomie et leur pouvoir d'agir.



Agir avant la rupture

Des mesures souvent mises en place trop tard

L'année 2025 confirme une tendance observée dans l'ensemble des services du PPMF : les accompagnements interviennent souvent lorsque les difficultés sont déjà fortement installées.

Précarité financière, isolement, difficultés administratives, rupture de soins ou risque de perte de logement nécessitent alors des interventions plus intensives et une mobilisation rapide des partenaires.

Ce constat renforce l'importance du repérage précoce et de l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement afin de prévenir l'aggravation des situations et favoriser le maintien de l'autonomie des personnes et des familles.

Informé, orienter et accompagner dès les premiers signes de fragilité constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour mieux protéger.

Faits marquants 2025

Une année de structuration et d'adaptation

✓ L'actualisation des projets de service MJPM et DPF pour la période 2025-2029 ;

✓ Le renforcement des procédures de sécurisation et de contrôle interne ;

✓ La création du service de vérification et de contrôle des comptes rendus de gestion ;

✓ Le développement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux afin de soutenir les professionnels et la qualité de l'accompagnement.

ZOOM sur...

Le renforcement des procédures de sécurité



L'année 2025 a conduit le service MJPM à renforcer ses procédures de contrôle interne et de sécurisation des pratiques professionnelles à la suite d'un événement indésirable grave survenu au sein du service.

Cette situation a donné lieu à une réaction immédiate de l'UDAF, avec la mise en œuvre d'actions correctives, le renforcement des contrôles croisés et l'actualisation de plusieurs procédures internes afin de garantir la sécurité des personnes accompagnées et la qualité du service rendu.

Perspectives 2026

Le pôle poursuivra ses actions en faveur :

- de la participation des usagers et des familles ;
- de l'amélioration continue de la qualité du service rendu ;
- de la sécurisation des parcours et des pratiques professionnelles ;
- du développement des partenariats sur l'ensemble du territoire.

Le mot du directeur PPMF

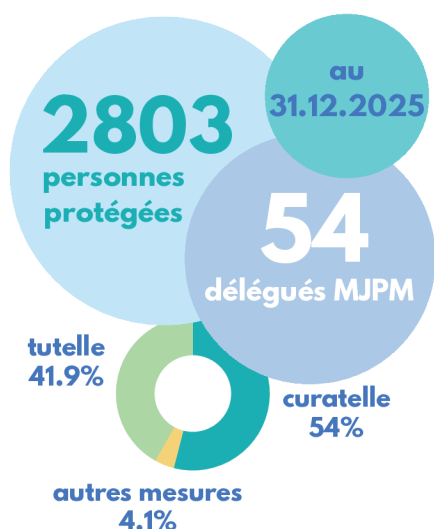
L'année 2025 confirme une réalité observée dans l'ensemble de nos services : les situations accompagnées sont de plus en plus complexes et souvent repérées tardivement. Face à ce constat, les équipes du PPMF poursuivent une même ambition : informer, prévenir, protéger et accompagner au plus près des besoins des personnes et des familles. Cet engagement quotidien, porté sur l'ensemble du territoire, constitue la force de notre action collective..

Christophe Granellet
DIRECTEUR
DE PÔLE

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

En quelques mots

Accompagner, protéger et soutenir l'autonomie au quotidien



Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) de l'UDAF fait l'objet d'un agrément délivré par les services de l'État, renouvelé en 2012 pour une durée de 15 ans, avec une capacité de 2 600 mesures. La majoration autorisée de 30 % porte cette capacité maximale à 3 380 mesures. Composé d'une équipe pluridisciplinaire positionnée sur les sites de Lagord et Saintes, le service exerce les mesures de protection judiciaire confiées par les Juges des Tutelles sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime.

Sa mission consiste à sauvegarder les intérêts matériels de la personne (gestion du patrimoine et des revenus), à la protéger et la représenter, à l'assister en tenant compte de ses besoins, et à favoriser son bien-être ainsi que son épanouissement en la conduisant vers le maximum d'autonomie dont elle est capable.

Les mesures

Une protection juridique adaptée aux besoins de chaque personne

Les mesures de protection exercées, prononcées par le Juge des Tutelles, ont pour objet de protéger les intérêts exclusifs de la personne majeure qui en est bénéficiaire.

Pour être protégée, la personne doit être dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée par un certificat délivré par un médecin agréé par le Procureur de la République.

Selon la situation et les capacités de la personne, plusieurs types de mesures peuvent être prononcés par le juge : mesure d'accompagnement judiciaire, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, mesure de subrogé curateur ou subrogé tuteur et mesure ad hoc.

Les mesures judiciaires n'interviennent qu'en dernier recours, lorsque les dispositifs existants ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de la personne.

ZOOM sur...

"Le mandat spécial" ou "sauvegarde de justice"

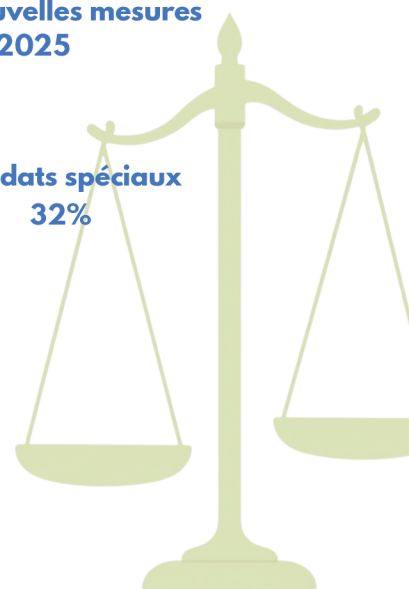
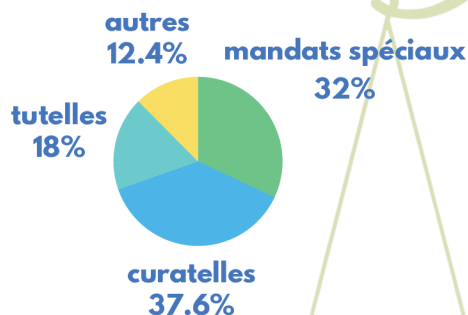
32 % des nouvelles mesures ouvertes en 2025 sont des mandats spéciaux

Cette mesure d'urgence permet d'intervenir rapidement auprès de personnes confrontées à des situations particulièrement dégradées : isolement, précarité financière, dettes locatives, risque d'expulsion ou rupture de soins.

Cette proportion importante témoigne de situations souvent repérées tardivement, nécessitant une intervention immédiate afin de sécuriser les droits et le parcours de vie des personnes concernées.



278 nouvelles mesures en 2025



Des situations toujours plus complexes

Agir quand l'urgence est déjà là

Les constats observés en 2025 confirment une évolution préoccupante des situations accompagnées. Les mesures sont fréquemment prononcées à un stade avancé des difficultés, lorsque les fragilités sociales, administratives ou financières sont déjà fortement installées. Cette réalité nécessite une grande réactivité des équipes ainsi qu'une coordination étroite avec l'ensemble des partenaires du territoire.

L'accompagnement à domicile demeure au cœur de l'activité du service. Cette proximité permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes protégées et de prévenir les ruptures de parcours. Dans ce cadre, les deux intervenants sociaux jouent un rôle essentiel en facilitant l'accès aux droits, aux soins, au logement et aux dispositifs de soutien, en complément de l'action des mandataires judiciaires.

61%

de protégés
à domicile

92
interventions
sociales



Fins de mesures

341

fin de mesures

47.2%

des mandats

≤ 3 ans

33

autonomie
retrouvées

Un tremplin contractuel pour restaurer l'autonomie budgétaire et sociale

Les fins de mesures traduisent la diversité des parcours accompagnés par le service. Elles reflètent des situations aux issues variées, qu'il s'agisse d'un retour à l'autonomie, d'une évolution du cadre de protection ou de la fin de l'accompagnement liée au parcours de vie de la personne.

Ces parcours illustrent l'attention portée à l'adaptation permanente des mesures aux besoins réels des personnes protégées. Ils témoignent également de la volonté du service de favoriser, chaque fois que possible, les solutions les moins contraignantes et le maintien du pouvoir d'agir de la personne.



Perspectives 2026



Face à l'évolution des besoins et à la complexification des situations accompagnées, le service poursuivra en 2026 ses actions afin de :

- renforcer la coordination avec les partenaires du territoire ;
- favoriser des interventions plus précoces pour prévenir les ruptures de parcours ;
- soutenir l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes protégées ;
- adapter les réponses apportées aux situations les plus complexes ;
- consolider l'accompagnement à domicile et l'accès aux droits.

À travers ces orientations, le service réaffirme son engagement en faveur d'une protection adaptée, respectueuse des droits, de la dignité et du projet de vie de chaque personne accompagnée.

Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)

ISTF, Qu'est-ce que c'est ?

Un service de proximité, gratuit et ouvert à tous

Labellisé depuis novembre 2017 et porté par l'UDAF 17 sans financement spécifique dédié, le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) de Charente-Maritime s'inscrit comme un acteur clé de la prévention et de l'orientation dans le domaine de la protection des majeurs. Il informe, accompagne et soutient les familles, tuteurs familiaux et professionnels confrontés aux questions liées à la protection des personnes vulnérables, en promouvant les droits des personnes, les alternatives aux mesures civiles et le principe de primauté familiale. Offrant un appui de proximité sur l'ensemble du département, en complémentarité avec les autres acteurs agréés, l'ISTF contribue à renforcer la place des familles dans l'accompagnement de leurs proches tout en développant un travail partenarial essentiel autour de la protection des majeurs.



5 responsables
de service
mobilisés



8 actions
collectives

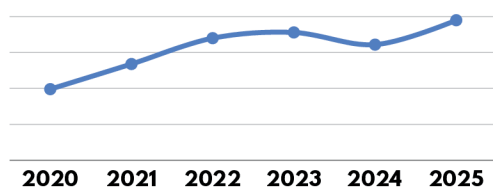
377 participants



11 lieux de
permanence



195 entretiens



Faits marquants 2025

La réforme du contrôle des comptes rendus de gestion a généré une forte inquiétude des tuteurs familiaux, avec un besoin d'information et de réassurance particulièrement soutenu. Les questionnements ont également dépassé le strict cadre juridique (prime Rénov, carte mobilité inclusion, MDPH...).

2025, une année record

L'année 2025 confirme une hausse importante des sollicitations du service. Les familles expriment un besoin croissant d'informations et de soutien face à la complexité des démarches liées aux mesures de protection.

Les demandes concernent principalement :

- les conditions d'ouverture d'une mesure de protection,
- les différentes mesures existantes,
- le rôle et les obligations du tuteur familial,
- les comptes rendus de gestion,
- les démarches patrimoniales et administratives.



Perspectives 2026

FAQ

Face à l'augmentation constante des demandes, l'UDAF17 souhaite poursuivre le développement du service ISTF afin de proposer une information toujours plus accessible et réactive en renforçant la visibilité du service, en développant des outils numériques d'information et en diversifiant les modes d'accès à l'accompagnement (téléphone, mail, FAQ...).

Délégué aux prestations familiales (DPF)

221

enfants concernés

75

familles accompagnées

En quelques mots

Accompagner, pour mieux se passer de nous

Un dispositif

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est portée à travers le service DPF. Elle est exercée par des travailleurs sociaux qualifiés et spécialisés dans l'accompagnement budgétaire et éducatif des familles. Pour une durée maximale de 2 ans, renouvelable, elle ne porte pas atteinte à l'autorité parentale ni à la capacité juridique des familles.

Une famille

La mesure s'adresse aux familles percevant des prestations familiales ou sociales, dont les difficultés de gestion budgétaire ont des conséquences préjudiciables sur les conditions de vie de leurs enfants. Déclenchée sur décision du Juge des Enfants, elle intervient face à des difficultés de logement, de droits non ouverts, d'accès aux soins ou de séparations conflictuelles.

Un objectif

L'objectif central est de sécuriser les conditions de vie des enfants tout en restaurant les conditions d'une gestion autonome et équilibrée du budget familial. Durant la mesure, les prestations familiales sont versées à l'UDAF qui les gère dans l'intérêt de l'enfant. L'accompagnement vise un retour rapide à l'autonomie : il ne s'inscrit pas dans la durée et s'arrête dès que la situation le permet.

21

accompagnements terminés en 2025

Chiffres clés

62%

de parents isolés des familles qui portent seules le quotidien

85%

des mesures ≤ 5 ans la preuve d'un accompagnement qui ne s'éternise pas

22%

d'autonomie retrouvée le signe d'un accompagnement qui a fait son chemin

100%

d'accompagnement gagnant pour les familles, les enfants, la société

Faits marquants 2025

En 2025, le service DPF a confirmé sa place d'acteur ancré et reconnu sur son territoire.

L'année a été marquée par un renforcement des collaborations : travail approfondi avec l'AEMO de l'ADSEA, partenariat fluidifié avec la CAF pour une admission plus réactive, et participation active aux instances régionales et nationales. Le projet de service 2025-2029 est venu formaliser ces engagements pour les années à venir.

Perspectives 2026

- Des cafés-débats pour mieux faire connaître la mesure aux partenaires et favoriser des orientations plus précoces.
- Poursuivre un accompagnement de proximité, respectueux des familles et protecteur des enfants.

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

La MASP : accompagner vers l'autonomie

Un tremplin contractuel pour restaurer l'autonomie budgétaire et sociale

Présent depuis 2009 sur les territoires de La Rochelle et de Saintes, le service MASP de l'UDAF accompagne des personnes majeures rencontrant d'importantes difficultés sociales et budgétaires, tout en conservant leurs capacités juridiques. Mis en œuvre en partenariat avec le Département, ce dispositif repose sur un contrat d'engagements réciproques qui associe une aide concrète à la gestion du budget et des prestations sociales à un accompagnement social global et personnalisé.

L'objectif central est le retour à l'autonomie : aider chaque personne à retrouver confiance en ses capacités de gestion et à acquérir les réflexes budgétaires nécessaires au quotidien. Lorsque la situation l'exige, la MASP peut également constituer une étape de transition vers des mesures de protection plus encadrées.



Derrière chaque mesure, un parcours unique vers plus d'autonomie

Loin d'être un dispositif figé, la MASP fonctionne comme un véritable outil de transition. Elle impulse une dynamique vers une autonomie retrouvée ou, quand la situation l'exige, prépare en douceur le passage vers des mesures de protection mieux adaptées. La rotation des parcours en 2025 témoigne de cette agilité : les personnes s'approprient rapidement le dispositif, et les fins de contrat valident le chemin parcouru vers la stabilisation.

Perspectives 2026

En 2026, le service MASP poursuivra ses actions d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble de ses partenaires institutionnels et de terrain. L'enjeu est de faire rayonner les bénéfices de la MASP 2 afin qu'elle puisse être activée le plus en amont possible des situations de rupture.

Vérification et contrôle des comptes rendus de gestion

**Nouvelle
activité
2025**

Sa création

Le service vérificateur et de contrôle des comptes rendus de gestion des tuteurs familiaux a été créé en 2025 à la demande des Juges de Saintes dans le cadre de la réforme du contrôle des comptes rendus de gestion des personnes protégées.

L'UDAF de Charente-Maritime est inscrite sur la liste des professionnels qualifiés, établie par le Procureur de la République, et assure sa mission sur l'ensemble du département.

La mission du service : vérifier, sur désignation du juge, les comptes rendus de gestion des mesures de protection réalisés par les tuteurs familiaux (le contrôle d'un MJPM associatif ou libéral étant interdit).

Son fonctionnement

Un délégué du service MJPM, expérimenté et diplômé du certificat national de compétence (CNC), a été recruté pour se spécialiser sur cette tâche et en complémentarité assurer :

- Un soutien aux équipes MJPM en réalisant des suppléances notamment de délégués en formation CNC ou licence professionnelle obligatoire pour exercer le métier,
- Des contrôles renforcés de l'exercice des mesures exercées au sein du PPMF.

Des factures détaillées (assiette de ressources et modalités de calcul) sont établies pour permettre aux familles de contrôler le coût, qui est à la charge de la personne protégée.

L'UDAF informe le juge lorsque le niveau de ressources et de patrimoine pourrait ne pas légitimer de contrôles par un professionnel qualifié et renseigne sur le rôle du subrogé, qui pourrait prévenir cette charge financière pour la personne protégée.

131
nouvelles
mesures

14
fin de
mesures



35
comptes rendus
non approuvés

131
contrôles
réalisés

Les principaux constats

- Des tuteurs familiaux non préparés à cette réforme des comptes rendus de gestion, qui s'impose à eux. C'est une lourde contrainte pour bon nombre.
- Un travail de pédagogie et de conseil est réalisé auprès des tuteurs familiaux, qui ont besoin de soutien pour mettre en œuvre cette obligation légale.
- Une participation au coût de la mesure par les personnes protégées en fonction de leurs ressources et non égalitaire selon que le vérificateur est soumis à la TVA ou non.
- Le délégué vérificateur est une véritable ressource pour les délégués à la protection des majeurs du service MJPM. Il renseigne et conseille sur la facturation transmise par les professionnels qualifiés contrôlant les personnes protégées accompagnées par le service MJPM. En effet, un grand nombre des factures ne sont pas détaillées, l'assiette de calcul n'est pas toujours bonne et des frais non autorisés par le juge sont parfois facturés. Le contrôle de la facturation est donc essentiel et une source de travail importante pour les délégués du service MJPM.
- La réforme du contrôle des CRG est une charge financière supplémentaire qui peut être conséquente pour les personnes protégées, quel que soit le mode d'exercice, dès lors que leurs ressources et leur patrimoine l'imposent.



Pôle petite enfance



Des lieux de vie au cœur des familles

Deux structures, une même ambition : accompagner les premières années de vie dans un environnement sécurisant, bienveillant et ouvert sur les familles

Le Pôle Petite Enfance de l'UDAF de la Charente-Maritime accompagne chaque jour les jeunes enfants et leurs familles à travers ses deux structures d'accueil : la crèche L'Oranger à Périgny et la crèche Les P'tits Drôles à Saintes.

Au-delà de leur mission d'accueil, ces établissements constituent de véritables lieux de vie, d'éveil et de socialisation. Chaque enfant y est accompagné dans son développement au respect de son rythme, de ses besoins et de sa singularité. Les équipes veillent également à construire une relation de confiance avec les familles, en favorisant les échanges, la coéducation et le soutien à la parentalité.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de nombreux projets pédagogiques, le développement de partenariats locaux, l'engagement renforcé dans la démarche Écolo-Crèche ainsi que l'adaptation constante des structures aux besoins des familles et du territoire.

présent depuis

2010

2

structures

106%
taux de
facturation

1
label
écologique

159
familles
accompagnées

37
personnels
mobilisés

166
enfants
accueillis

242
jours
d'ouverture



Crèche L'Oranger

En quelques mots

Un lieu d'éveil et de découvertes

La crèche L'Oranger accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans dans un environnement bienveillant, sécurisant et stimulant. La structure accompagne chaque enfant dans son développement tout en favorisant une relation de confiance avec les familles.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux d'extension et de rénovation, préparant l'ouverture prochaine de nouvelles places d'accueil pour répondre aux besoins croissants des familles du territoire.

Label Écolo Crèche

L'éveil au naturel dès le plus jeune âge

Depuis plusieurs années, l'Oranger s'engage dans une démarche d'amélioration continue visant à réduire son impact environnemental tout en améliorant la qualité de vie des enfants, des familles et des professionnels. La démarche Écolo-crèche s'est poursuivie avec la mise en place d'une zone de gratuité favorisant le réemploi du matériel de puériculture et la solidarité entre familles. Cette dynamique s'appuie sur une forte implication des parents et des équipes.

écolo
CRÈCHE

120m²
de bâtiment

+1
nouvelle
section
bébés

88
enfants
accueillis

242
jours
d'accueil

59
berceaux
agréés

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H A 19H30

1 rue Anita Conti
17180 Périgny

L'extension de l'Oranger

Un projet majeur pour préparer l'avenir

Afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant, un important projet d'extension a été mené tout au long de l'année 2025.

Grâce au soutien de la CAF, un nouveau bâtiment de 120 m² a été construit, permettant la création d'une nouvelle section dédiée aux bébés ainsi que de nouveaux espaces d'accueil, de soins et de logistique.

Au-delà de la mise en conformité des locaux, ce projet a permis de préserver puis de renforcer la capacité d'accueil de la structure, avec un agrément porté de 50 à 59 places au 29 décembre 2025.

Malgré les contraintes liées aux travaux, les équipes ont su maintenir la qualité d'accueil des enfants et accompagner ce changement avec professionnalisme et adaptabilité.



Projet pédagogique 2025 : "le corps en mouvement"

Un fil rouge annuel décliné en trois sections

Malgré les contraintes liées aux travaux, l'équipe a maintenu une dynamique pédagogique riche. Tout au long de l'année, les enfants ont bénéficié d'activités sensorielles, motrices et créatives favorisant leurs découvertes et leurs apprentissages. Un projet pédagogique autour du corps a été développé dans les différentes sections, avec des propositions adaptées à chaque tranche d'âge

Section Bébé

Le cocon sensoriel

Explorations sensorielles dans un environnement sécurisant et apaisant — toucher, sons, lumières douces.

Section Moyens

Les parcours moteurs

Expérimentation des capacités physiques, développement de la motricité globale et de la confiance en soi.

Section Grands

Tapis à histoires

Exploration du monde par l'imaginaire, le langage et la compréhension de l'environnement.

Apprendre en découvrant

Tout au long de l'année, les enfants ont bénéficié de nombreuses interventions favorisant l'éveil, la curiosité et l'ouverture sur le monde.

Yoga, éveil musical, lectures, contes avec tapis à histoires ou encore ateliers au Biopôle Léa Nature sont venus enrichir les propositions pédagogiques de la structure. Ces temps permettent aux enfants de découvrir de nouvelles expériences tout en stimulant leur imagination, leur langage et leur développement sensoriel.



Le soutien à la parentalité

Parce que les parents sont les premiers acteurs du développement de leur enfant, l'Oranger accorde une place importante à l'accompagnement des familles.

En 2025, plusieurs temps d'échange et de partage ont été proposés : soirée OIKA autour du jeu, cafés des parents, ateliers massage bébé et portage. Ces rencontres favorisent le dialogue, renforcent le lien de confiance avec les professionnels et offrent aux familles des espaces de soutien, d'écoute et de convivialité.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans la démarche de coéducation portée par la structure.

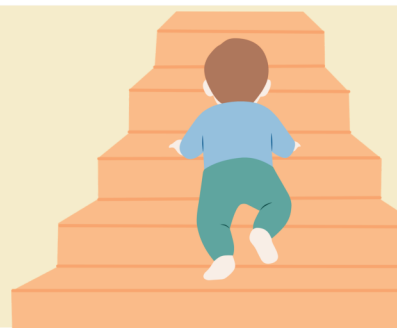
Perspective 2026

Accompagner l'ouverture progressive des 9 places supplémentaires

Renouveler le label Écolo-crèche

Développer les projets communs avec les partenaires du territoire.

Poursuivre les actions de soutien à la parentalité



Crèche Les p'tits drôles

En quelques mots

Un accueil de proximité bienveillant, porté par une équipe unie autour de nouveaux projets

Intégré au Pôle Petite Enfance de l'UDAF de Charente-Maritime depuis août 2021, la crèche Les p'tits drôles accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans dans un environnement bienveillant, sécurisant et à taille humaine. Située à proximité du Centre Hospitalier de Saintes, la structure répond aux besoins des familles, notamment celles aux horaires atypiques. Véritable lieu de vie et de découvertes, la crèche accompagne chaque enfant dans ses premières expériences de socialisation en construisant une relation de confiance avec les familles.



Les chiffres à retenir



Horaires atypiques

Un service pensé pour les familles aux plannings variables

La majorité des familles accueillies exercent leur travail au sein du Centre Hospitalier de Saintes et disposent d'horaires variables, souvent organisés sur plusieurs semaines. Les enfants sont présents en moyenne trois jours par semaine, permettant à la structure d'accueillir jusqu'à 59 enfants pour 31 places réservées. Afin de répondre à ces besoins spécifiques, différents modes d'accueil sont proposés : régulier, occasionnel et d'urgence. Cette organisation souple nécessite une coordination rigoureuse afin de concilier les attentes des familles, la qualité de l'accueil et le respect de la réglementation.



Des familles associées à la crèche

Réunions d'information, cafés des parents, soirées jeux de construction et fête de fin d'année ont rythmé la vie de la structure. Ces temps de partage favorisent les échanges entre familles et professionnels et renforcent la dynamique de coéducation portée par l'équipe.



Des rencontres qui nourrissent l'imaginaire

Chaque mois, les enfants bénéficient d'interventions favorisant la découverte et l'éveil : animations de la médiathèque, lectures avec l'association Lire et Faire Lire ou encore histoires racontées par Madame Digadoun.

Ces moments privilégiés participent au développement du langage, de l'imaginaire et du plaisir de découvrir

Une année de transition et de consolidation

L'année 2025 a été marquée par un important turnover au sein de la structure. La rentrée a néanmoins permis de retrouver une équipe stabilisée et engagée autour de nouveaux projets.

Deux journées de formation dédiées à la littérature enfantine, à la musique et aux transmissions ont également contribué à enrichir les pratiques professionnelles.

Faits marquants 2025

Une année riche en découvertes

L'année a été ponctuée par de nombreux projets et événements :

- accueil de la Ferme de Malleville au sein de la crèche ;
- spectacles proposés par Petit Pyl ;
- nouveau partenariat avec la ludothèque ;
- participation à la Semaine Nationale de la Petite Enfance ;
- ateliers autour de la Semaine du Goût sur le thème « Autour du monde ».

Ces expériences permettent aux enfants de s'ouvrir à leur environnement tout en développant leur curiosité et leur capacité à expérimenter.



Perspective 2026

L'objectif de l'année 2026 est de poursuivre l'augmentation du taux d'occupation de l'établissement

La création de lien avec les partenaires extérieurs afin de pouvoir faire bénéficier aux enfants de la structure les événements prévus sur le territoire

Fidéliser et stabiliser l'équipe

De poursuivre les temps de partage avec les familles en poursuivant des cafés des parents en plus de la fête de fin d'année existante.



Pôle actions sociales et familiales

Logement

Handicap

Soutien à la parentalité

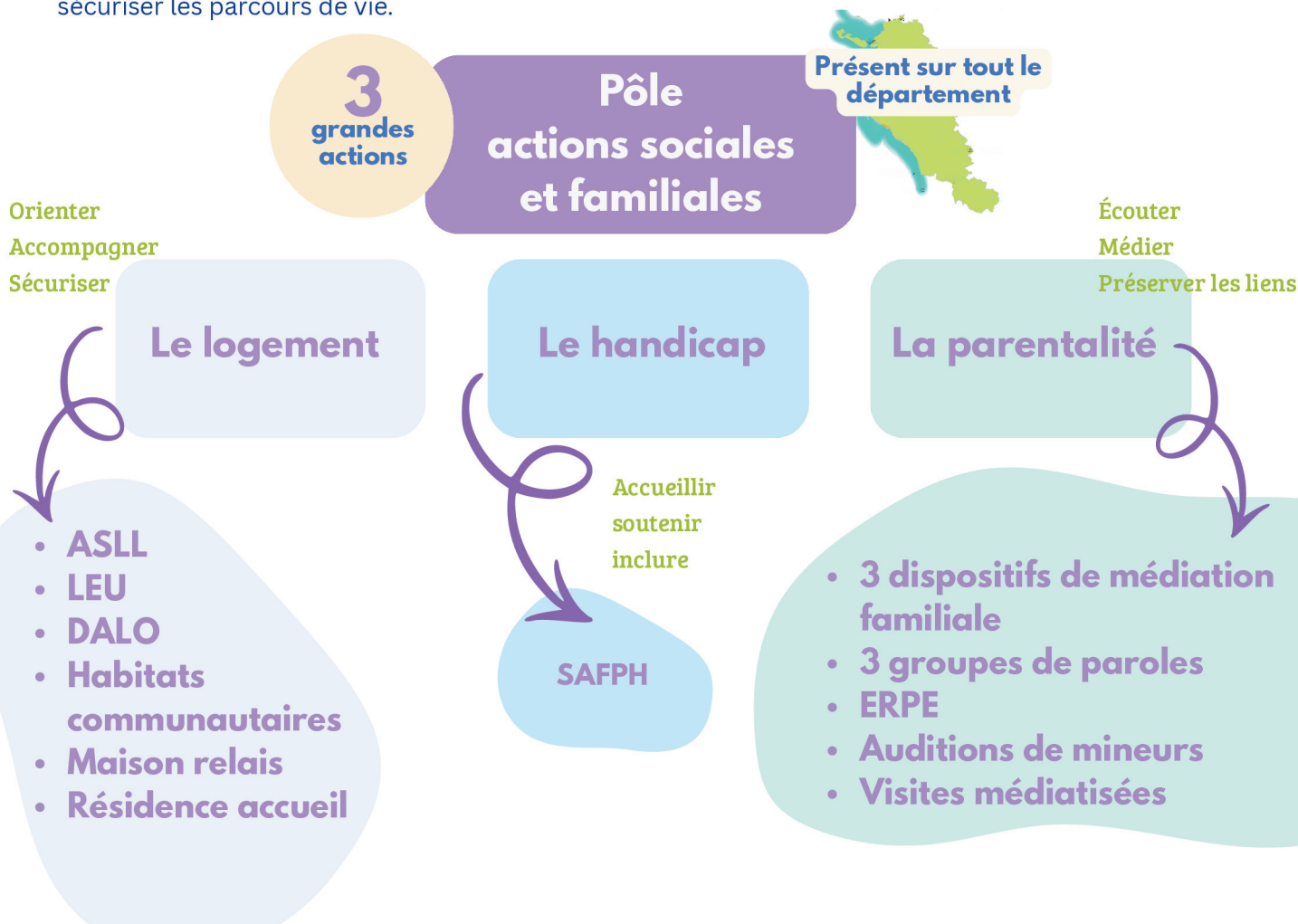


Agir aux côtés des familles et des personnes vulnérables

Prévenir les ruptures, favoriser l'autonomie, préserver les liens

Le pôle actions sociales et familiales de l'UDAF de Charente-Maritime accompagne les personnes confrontées à des difficultés familiales, sociales ou liées au handicap tout au long de leur parcours de vie. À travers ses actions en faveur du logement et de l'hébergement, de l'accueil familial des personnes en situation de handicap et du soutien à la parentalité, le pôle propose des réponses adaptées aux besoins des habitants du territoire.

En 2025, les équipes ont poursuivi leur engagement auprès des familles, des enfants et des adultes vulnérables, en privilégiant l'écoute, la proximité et la coopération avec les partenaires locaux. Cette diversité d'interventions constitue une même ambition : favoriser l'autonomie, préserver les liens et sécuriser les parcours de vie.



L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Agréé par le Conseil Départemental, le service ASLL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), dont l'UDAF17 est un acteur engagé.

L'accompagnement vise à favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des ménages rencontrant des difficultés sociales, administratives ou budgétaires. Réalisé par six conseillères en économie sociale et familiale réparties sur l'ensemble du département, il repose sur une approche de proximité permettant d'adapter les réponses aux besoins de chaque situation.

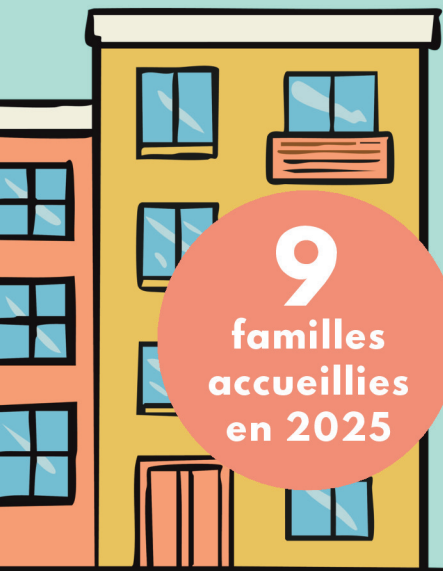
Face à un contexte marqué par la tension du marché locatif et la fragilisation croissante de certains publics, le service poursuit sa mission de prévention des ruptures de parcours résidentiel et de soutien à l'autonomie des personnes accompagnées.



1351
RDV réalisés

6,5
mois
durée moyenne des mesures

7 Logements



Les logements d'extrême urgence (LEU)

Mettre à l'abri aujourd'hui pour construire un parcours résidentiel durable.

Les Logements d'Extrême Urgence (LEU) constituent une réponse destinée aux personnes et familles confrontées à une situation de rupture nécessitant une mise à l'abri immédiate. Ce dispositif offre un hébergement temporaire associé à un accompagnement social favorisant la stabilisation de la situation et la construction d'un projet résidentiel.

Au-delà de la réponse à l'urgence, l'accompagnement vise à responsabiliser les ménages et à renforcer leur autonomie afin que le séjour constitue un véritable tremplin vers l'accès à un logement pérenne.

Dans un contexte de tension croissante sur le marché du logement, les LEU demeurent un outil essentiel pour éviter les situations d'errance résidentielle et sécuriser les parcours des personnes les plus vulnérables.

Les Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF)

Un état des lieux complet pour favoriser une décision éclairée.

Il s'agit d'une évaluation sociale et du recueil contradictoire d'éléments issus des deux parties locataire/propriétaire. Demandés à l'étape de l'assignation à comparaître en vue d'une procédure d'expulsion, ils sont adressés au juge afin qu'il puisse se prononcer de façon éclairée en connaissance de l'ensemble des éléments de la procédure administrative et sociale. Cette mesure a fait l'objet d'un cerfa applicable à partir de 2023 et s'est généralisée sur l'ensemble des départements.

83
mandatements

+10%
de DSF réalisés



Résidence accueil “Les Argonautes”

Un habitat adapté pour favoriser la stabilité et l'inclusion

Située à La Rochelle, au sein du quartier des Minimes, la Résidence accueil Les Argonautes propose 30 places en logements meublés, dont plusieurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Destinée à des personnes isolées présentant des fragilités psychiques, elle offre un cadre de vie sécurisant tout en favorisant l'autonomie.

La résidence s'appuie sur un partenariat étroit avec le Centre Hospitalier Marius Lacroix et le SAMSAH de GAIA 17 afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins des résidents. Au-delà du logement, les équipes de l'UDAF assurent un rôle essentiel de médiation, de soutien à la vie collective et de prévention des situations d'isolement.

100% **30** **personnes logées**
Taux d'occupation

Les habitats communautaires

Une formule de colocation favorisant l'autonomie et le maintien dans le logement

Les habitats communautaires accueillent des personnes souhaitant accéder à un logement autonome tout en conservant un environnement sécurisant. Cette formule de colocation favorise l'autonomie, le lien social et l'inclusion dans la vie locale.

2 **logements** **5**
colocataires

Maison relais Oléron

Favoriser l'autonomie dans un cadre de vie stable et sécurisant

Ouverte en septembre 2022 à Saint-Pierre-d'Oléron, la Maison Relais propose des appartements destinés à des personnes en situation de précarité ou d'isolement. Située à proximité des services et commerces, elle offre un environnement favorable à l'autonomie et à l'insertion sociale, en lien avec les équipes de l'UDAF. L'année a été marquée par la poursuite des actions collectives proposées aux résidents : repas partagés, animations, sorties et projets autour du jardin thérapeutique. Ces initiatives contribuent à renforcer le lien social et à favoriser la participation des habitants à la vie de la structure.

20 **logements**
100% PMR

15 baux glissants Droit Au Logement Opposable (DALO)

Faire valoir le droit au logement pour les ménages les plus fragiles

Le DALO permet aux personnes rencontrant des difficultés majeures d'accès au logement de faire reconnaître leur situation comme prioritaire. L'UDAF accompagne les demandeurs dans leurs démarches afin de faciliter l'exercice de ce droit et l'accès à une solution adaptée.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par l'ouverture de la Maison Relais Hestia à Saint-Jean-d'Angély, qui viendra compléter les solutions d'accompagnement existantes. Dans un contexte de fortes tensions sur le logement, l'UDAF poursuivra son action pour favoriser l'accès au logement, prévenir les ruptures de parcours résidentiel et accompagner les publics les plus fragiles.

21 **logements**



Le service d'accompagnement des familles et des personnes en situation de handicap (SAFPH)

Offrir un cadre familial sécurisant aux adultes en situation de handicap

Le service propose une forme d'accueil singulière et profondément humaine, permettant à des adultes en situation de handicap d'être intégrés au sein du foyer d'un accueillant familial agréé. Ce dispositif garantit aux personnes accompagnées un cadre de vie sécurisant et une protection au quotidien, tout en favorisant leur autonomie et le maintien de leurs liens sociaux. L'accompagnement proposé par les équipes de l'UDAF s'attache à sécuriser ce quotidien partagé, en veillant au bien-être de l'adulte accueilli et en soutenant activement les accueillants dans l'exercice de leur profession.

20 120
nuitées réalisées

Des parcours de vie qui nécessitent des réponses adaptées

Le service accompagne des adultes présentant des situations et des besoins variés : handicap mental, handicap psychique, lésions cérébrales ou polyhandicap. Les demandes reçues témoignent d'une complexité croissante des situations accompagnées, nécessitant une évaluation attentive et un accompagnement individualisé.

85
adultes
accompagnés

40
familles
accueillantes

2
salariés à
temps plein

ZOOM sur... Être accueillant familial

L'accueil familial repose sur l'engagement de familles qui ouvrent leur foyer à des adultes en situation de handicap afin de leur offrir un cadre de vie stable, sécurisant et bienveillant. Pour soutenir les accueillants dans cette mission, le service s'appuie sur **des temps de formation, des rencontres collectives et des moments conviviaux** favorisant les échanges et le partage d'expériences.



Perspectives 2026

Poursuivre la structuration du service et renforcer son attractivité

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite de la réflexion autour du projet de service, de la bientraitance et du cadre d'intervention. Le SAFPH poursuivra également ses actions visant à promouvoir l'accueil familial et à recruter de nouveaux accueillants familiaux afin de répondre aux besoins croissants du territoire.



La médiation familiale

Préserver le dialogue pour construire des solutions durables

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échange et de négociation qui permet aux membres d'une famille de traverser une situation de conflit ou de rupture avec l'aide d'un tiers qualifié, impartial et indépendant. Elle s'adresse aux couples en séparation, aux parents, aux adolescents, aux grands-parents ou plus largement à toute personne concernée par une difficulté relationnelle au sein de la famille.

En offrant un espace de dialogue sécurisé, la médiation familiale vise à restaurer la communication, à favoriser la recherche de solutions mutuellement acceptables et à préserver les liens familiaux dans l'intérêt de chacun.

557
demandes de
médiations

282
séances
réalisées

ZOOM sur... L'entretien d'information préalable

Avant toute entrée en médiation, les personnes sont reçues lors d'un entretien d'information au cours duquel le médiateur présente le cadre, les principes et les objectifs de la médiation familiale. Ce temps d'échange permet à chacun de poser ses questions, d'exprimer ses attentes et de déterminer si cette démarche est adaptée à sa situation.



852
Entretiens
d'information

Les domaines d'intervention

Les nouvelles problématiques d'accompagnement

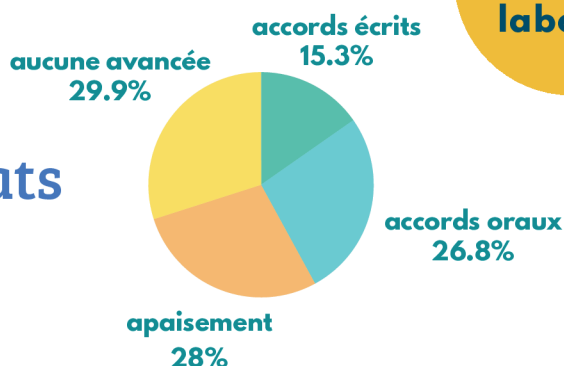
L'année a mis en lumière une forte évolution des problématiques rencontrées par nos médiateurs, caractérisée par une augmentation notable des situations complexes mêlant violences conjugales, addictions sévères et détresse financière. Face au manque criant d'espaces d'accueil sécurisés pour les victimes de violences, le service s'attache à réinventer ses pratiques professionnelles. L'accent est mis sur le développement de dispositifs innovants, à l'image de la coordination parentale, afin d'offrir un cadre protecteur et hautement adapté à ces familles en crise, tout en maintenant une démarche préventive forte pour éviter que les tensions ne dégénèrent.

Le territoire d'intervention

- La Saintonge Romane
- Le Pays d'Aunis
- La Rochelle Ré
- Les Vals de Saintonge
- La Haute Saintonge

+2
secteurs
labellisés

Les résultats



26entretiens
d'information**5**processus
établis**12**séances
réalisées

La médiation aidants-aidés

Accompagner les familles face aux choix délicats liés à la perte d'autonomie d'un proche

En complément de son activité classique de médiation familiale (divorce, séparation, liens intergénérationnels, difficultés liées à la recomposition familiale, succession...), l'UDAF propose un dispositif de médiation spécifique pour les aidants et les aidés dans des situations de désaccord ou de conflit liées au handicap ou la dépendance d'un proche.

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé par un médiateur familial, professionnel spécialisé, diplômé d'état, permettant de renouer le dialogue, gérer les conflits et trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

Le processus de médiation débute par un entretien d'information, gratuit, suivi de séances individuelles, conjointes ou familiales, dont le tarif est évalué selon le niveau de revenus.

« Parce que préserver le dialogue, c'est déjà prévenir les ruptures familiales. »

- Lagord
- Saintes

- St-Martin-De-Ré
- Saintes
- Bedenac

3lieux
d'intervention**7**actions
collectives**5**processus de
médiation
engagés**23**entretiens
individuels

La médiation carcérale

Restaurer et maintenir les liens familiaux pour rompre l'isolement et favoriser la réinsertion

Menée en partenariat avec les établissements pénitentiaires du territoire, cette action s'adresse à des personnes souvent confrontées à l'isolement et à une grande vulnérabilité. L'incarcération bouleverse les équilibres familiaux et fragilise les relations avec les proches.

À travers des temps d'information, des groupes d'échange autour de la parentalité et des entretiens de médiation réalisés en détention puis, lorsque cela est possible, avec les familles à l'extérieur, le service accompagne le maintien, la restauration ou la reconstruction des liens familiaux. En favorisant le dialogue et la responsabilisation de chacun, cette démarche soutient l'exercice de la parentalité et prépare le retour à la vie familiale.

Perspectives 2026

Renforcer l'accès à la médiation et à la prévention des conflits familiaux.

Le service poursuivra la promotion de la médiation familiale auprès des partenaires et du grand public, tout en consolidant les dispositifs spécifiques tels que la médiation aidants-aidés et la médiation en milieu carcéral. Les actions de prévention et de soutien à la parentalité continueront également d'être développées afin d'accompagner les familles le plus en amont possible.

Espace rencontre parents enfants (ERPE)

Maintenir le lien lorsque les relations familiales sont fragilisées

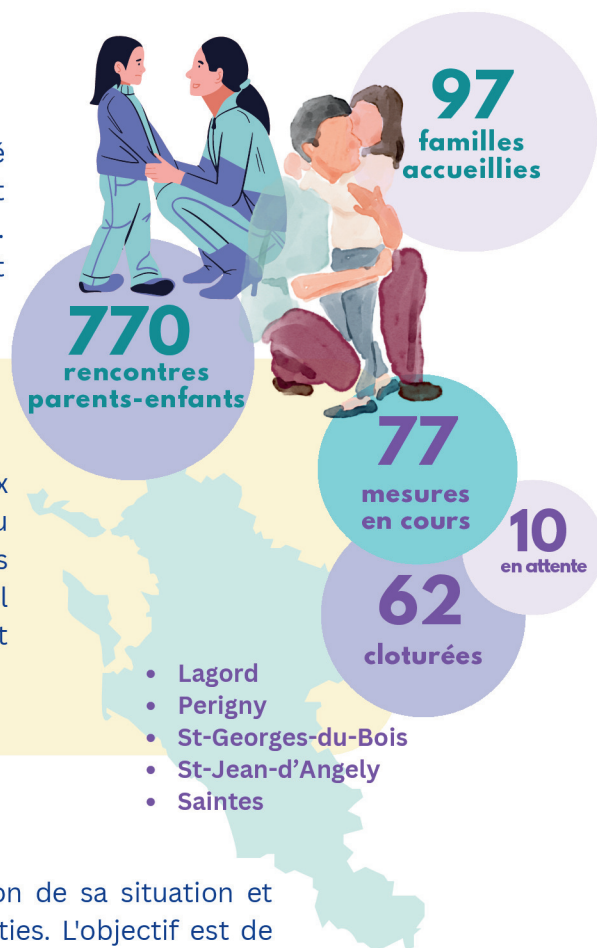
L'Espace Rencontre est un lieu tiers, neutre et sécurisé permettant l'exercice du droit de visite lorsque les parents et les enfants ne peuvent se rencontrer dans un cadre autonome. Il favorise la prise ou la reprise de contact tout en garantissant la sécurité physique et psychique de l'enfant.

Une activité en constante évolution

L'élargissement des permanences et l'ouverture de nouveaux créneaux ont permis d'accroître la capacité d'accueil du service. Cette dynamique répond à l'augmentation des besoins observée sur le territoire et confirme le rôle essentiel de l'Espace Rencontre dans le maintien des liens familiaux et la protection de l'intérêt de l'enfant.

Un accompagnement progressif vers l'autonomie

Les professionnels accompagnent chaque famille en fonction de sa situation et veillent au respect du cadre fixé par le magistrat ou les parties. L'objectif est de permettre, lorsque cela est possible, une évolution progressive des modalités de rencontre vers davantage d'autonomie et l'apaisement des relations familiales.



Auditions de mineurs

Donner une place à la parole de l'enfant dans les procédures familiales

À la demande du Juge aux Affaires Familiales, l'UDAF réalise des auditions de mineurs afin de permettre à l'enfant d'exprimer son ressenti et son point de vue dans un cadre adapté, neutre et bienveillant. Cette mission contribue à mieux prendre en compte sa parole tout en respectant sa place au sein de la procédure.



Visites médiatisées

Préserver le lien parent-enfant dans les situations les plus sensibles

Réalisées dans le cadre de la protection de l'enfance, les visites médiatisées permettent d'accompagner les rencontres entre un enfant et son parent lorsque celles-ci nécessitent un cadre sécurisé et un accompagnement professionnel. Elles visent à soutenir la relation familiale tout en garantissant le bien-être et la protection de l'enfant.





Les groupes de paroles

Créer des espaces d'échange pour prévenir l'isolement et soutenir la parentalité.

Au-delà des accompagnements individuels, l'UDAF développe des groupes de parole permettant aux parents et aux enfants de partager leurs expériences, d'exprimer leurs questionnements et de trouver du soutien auprès de personnes confrontées à des réalités similaires.

Ces temps collectifs favorisent l'écoute, la solidarité et le partage d'expériences. Ils contribuent à renforcer les compétences parentales, à rompre l'isolement et à prévenir l'aggravation des difficultés familiales.



Trois groupes, un même objectif

Enfants de parents séparés "PEP'S"

Un espace d'expression pour mieux vivre la séparation parentale.

PEP'S s'adresse aux enfants d'âge primaire confrontés à la séparation de leurs parents. Animés par une médiatrice familiale et une psychologue, les ateliers permettent aux enfants d'exprimer leurs émotions et leur vécu au sein d'un groupe de pairs partageant une expérience similaire. En 2025, le dispositif a renforcé sa visibilité grâce à plusieurs actions de communication menées auprès des partenaires du territoire et du grand public.

Questions de parents "Naissance"

Un espace d'échange autour des premiers défis de la parentalité.

Ce groupe de parole permet aux jeunes parents de partager leurs questionnements, leurs inquiétudes et de la parentalité dans un cadre bienveillant. Il favorise le soutien entre pairs, la confiance parentale et le repérage précoce des situations nécessitant un accompagnement. En 2025, un parcours a été proposé avant une réorientation de l'action vers de nouvelles thématiques répondant davantage aux besoins identifiés.

Questions de parents "Handicap"

Un espace d'écoute et de partage pour les parents aidants.

Ouvert aux parents d'enfants en situation de handicap, ce groupe de parole permet d'échanger autour des réalités du quotidien, de rompre l'isolement et de bénéficier de soutien entre pairs. Nouveau en 2025, deux groupes ont réuni 11 participants. Face aux retours positifs, cette expérimentation a vocation à se poursuivre et à nourrir de nouvelles actions autour de l'aidance familiale.

Perspectives 2026

Poursuivre le développement des actions collectives de soutien à la parentalité

Fort de l'intérêt suscité par ces espaces d'échange, le service poursuivra en 2026 le développement des groupes de parole et des actions de prévention. L'objectif est de proposer des réponses toujours plus adaptées aux besoins des familles et de favoriser des accompagnements plus précoces.



**Le parrainage
permet à notre fille
de créer un lien de
confiance.**

Laura, 38 ans



Les infirmiers
sont très gentils
et à l'écoute.

Martin, 42 ans



**Notre fille a beaucoup
évolué depuis son
entrée en crèche.**

Vanessa, 32 ans



UNIS POUR LES FAMILLES



**Je me sens en
sécurité avec
mon tuteur.**

Gilles, 59 ans



**L'aide au logement
m'a permis de
payer mon loyer
plus facilement.**

Célika, 25 ans



*La médiation nous a
permis de mieux
nous comprendre.*

Françoise, 68 ans

Les associations et fédérations adhérentes

Au 1^{er} juin 2026



La Famille

Association Charentaise des Femmes et des Familles de Marins (ACFFM)
Association Familiale de Saintonge
Familles Catholiques de La Rochelle, Rochefort et Saintonge (Fédération)
Association Familiale Protestante Bethesda
Association Familiale Protestante La Halte du Pinson
Association Familiale Ouvrière Consommateurs 17
CIDFF
Comité de quartier Le Prieuré

Loisirs

Familles Rurales (fédération départementale):

- Bourgneuf
- Gémovac
- La Vallée
- Marsilly
- Matha
- Rétaud
- Saint-Hippolyte
- Saint Sauveur D'Aunis
- Saint Trojan les Bains
- Surgères
- Trizay

Vacances et Familles



Parentalité / Conjugalité

Association Départementale des Conjointes Survivants de Charente-Maritime
Association des Parents et Futurs Parents Gays et Lesbiens
Collectif Enfants Parents Professionnels (CEPP 17)
Parrainage 17
Enfance et Famille d'Adoption 17 (EFA 17)
Enfance et Partage
Jumeaux et Plus 17
L'embellie
Re-Pères 17
Solidarité Anorexie Boulimie 17
Solidarité Détente Veuves et Veufs 17

Associations des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolésés 17



Handicap

APEDA-DYS 17
APF France Handicap
Association Adrien
Association Clairvoyants
Associations des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébrolésés 17
Autisme 17
France Alzheimer
Horizon Famille Handicap 17
Passerelle 17
Un bateau pour Ré
UNAFAM
UNAPEI 17

Service à Domicile

Do l'Enfant Dom
Les Associations d'Aide à Domicile
en Milieu Rural de :

- Chevanceaux
- Courçon
- Ile de Ré
- Marans
- Montils
- Saintes-Gémovac
- Saujon
- Surgères



Formation

Maisons Familiales Rurales de Charente-Maritime
(Fédération - MFREO) :

- Chevanceaux Forêt Environnement
- Chevanceaux Services
- Cravans
- Matha
- Pont l'Abbé d'Arnoult
- Saint-Denis du Pin
- St Germain de Marencennes
- Saintonge et Aunis

Ré-Clé-Ré





UNIS POUR LES FAMILLES

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
(Association Loi 1901)

5 Rue du Bois d'Huré – 17140 LAGORD
Tél. 05 46 28 36 00 – e-mail : contact@udaf17.fr

Site : www.udaf17.fr



<https://www.facebook.com/udafCharenteMaritime>